Région et Développement

n° 64-2026

www.regionetdeveloppement.org

COMPTE RENDU

Hubert Gérardin, Mourad Kertous, Denis Bailly, Jean Brot (Coord.), ***Mondialisation, développement et vulnérabilités des espaces maritimes et côtiers*****, EME Editions, 2026, 191 p.**

Sophie Boutillier, Blandine Laperche, Son Thi Kim Le, ***Ports industriels en transition. De l'économie circulaire à la décarbonation*****, L'Harmattan, 2024, 251 p.**

Zones de contact privilégiées et interfaces majeures de l'économie mondiale, les littoraux subissent aujourd'hui des transformations anthropiques d'une ampleur inédite. La concentration de la population sur ces espaces est manifeste : 20 % de la population mondiale réside à moins de 30 km du rivage, et 50 % à moins de 100 km, et cette concentration tend à s'accentuer. Cette tendance se reflète également dans la hiérarchie urbaine mondiale, puisque huit des dix plus grandes métropoles de la planète se sont développées sur des sites côtiers, comme New York, São Paulo, Los Angeles, Le Caire, Tokyo, Djakarta, Bombay ou Séoul.

Si ces territoires fonctionnent comme des vecteurs essentiels du commerce international grâce à leurs atouts géopolitiques et productifs, leur attractivité génère d'importantes externalités négatives. Le mode de croissance actuel se heurte ici à ses propres limites. La pression foncière et l'aménagement des rivages atteignent des seuils critiques, le tourisme de masse, l'expansion industrielle, les rejets notamment agricoles et le développement des infrastructures de transport accentuent la dégradation des milieux et provoquent une fragmentation des habitats.

Ces tensions se prolongent en mer, affectant, notamment, la durabilité des ressources halieutiques. Selon les rapports de l'ONU et de la FAO, les stocks de poissons exploités de manière biologiquement durable sont passés de 90 % en 1974 à seulement 69 % en 2013. Ce phénomène de surpêche, exacerbé par les pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée, induit un manque à gagner économique annuel évalué à 80 milliards de dollars. Parallèlement, le changement climatique multiplie les menaces physiques (recul du trait de côte, intensification des tempêtes, inondations…), fragilisant les activités locales et provoquant des flux de réfugiés climatiques.

Les deux ouvrages recensés ici proposent, avec des grilles de lecture différentes, d'interroger la capacité de résilience et de réinvention de ces espaces face aux urgences du développement soutenable.

Risques globaux, croissance bleue et résilience des espaces côtiers

Issu de contributions aux 37es Journées de l'Association Tiers-Monde organisées à Brest en mai 2022, l'ouvrage coordonné par Hubert Gérardin, Mourad Kertous, Denis Bailly et Jean Brot dresse une cartographie des vulnérabilités des zones côtières, en accordant une attention particulière aux dynamiques des pays du Sud. Face au risque d'atteindre des seuils de rupture écologique, les auteurs soulignent la nécessité de concevoir des politiques publiques capables de concilier la protection des milieux marins et les trajectoires de croissance économique.

On y trouvera des contributions sur des enjeux globaux, comme la valorisation des ressources marines profondes et les risques écologiques associés à leur exploitation, ou l'impact de la pandémie de Covid-19 sur le tourisme mondial. Mais l'ouvrage met surtout en avant les initiatives institutionnelles récentes menées sur le continent africain, où la planification stratégique s'oriente désormais vers les principes d'une « croissance bleue durable », en cohérence avec les lignes directrices de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, qui a formellement introduit les objectifs liés à la gouvernance et au développement de l'économie bleue en 2015.

En mobilisant les outils de la gestion intégrée, les auteurs montrent qu'une protection efficace des patrimoines naturels constitue une condition nécessaire pour une attractivité territoriale pérenne, faisant ainsi écho aux intuitions fondatrices de la loi littoral française de 1986. Les différentes contributions convergent vers un objectif central : fournir des leviers d'action et des mesures d'adaptation pour intégrer la gouvernance des littoraux dans la trajectoire des Objectifs de Développement Durable.

On peut ainsi mentionner des contributions qui relèvent de la dimension mondialisée des espaces maritimes. A. Miganeh Hadi détaille par exemple comment Djibouti a su profiter de sa position géographique privilégiée proche d'une importante route maritime et du Proche-Orient pour développer des infrastructures portuaires modernes qui représentent désormais plus de 80% de son PIB. X. Aurégan analyse la diplomatie maritime chinoise en Afrique, qui se déploie notamment par des participations sous différentes formes dans 22 ports africains de la « nouvelle route de la soie ». Il montre comment la Chine cherche à reproduire dans ces ports son modèle de Zone Économique Spéciale qui a largement participé à son décollage économique dans les années 1980. Cependant, ce modèle semble peu adapté aux réalités africaines, car il suppose certaines conditions en matière de capital humain et technologique pour attirer les investissements directs étrangers, et pourrait surtout conduire à des enclaves chinoises sans réel bénéfice pour les Etats africains et avec des risques de fragmentation entre les ports et leur hinterland.

Sur ce plan, Tamno Tekam et Keneck-Massil (2025), en évaluant l'attractivité des zones économiques spéciales (ZES) pour les investissements directs étrangers (IDE) sur un panel de 53 pays africains de 1973 à 2019, montrent que l'adoption et la multiplication des ZES stimulent bien les flux d'IDE entrants. Cependant, cette attractivité dépend de caractéristiques structurelles très strictes et de conditions

initiales bien définies, qui expliquent pourquoi de nombreuses zones africaines sous-performent :

- les caractéristiques de la zone : les zones de type « zones franches », dotées d'une fonctionnalité multisectorielle et d'une superficie supérieure à 500 hectares, obtiennent de loin les meilleurs résultats. De plus, la gouvernance sous forme de Partenariat Public-Privé (PPP), à l'instar du complexe de Tanger Med au Maroc, s'avère nettement plus performante pour attirer les multinationales que la gouvernance purement publique ou privée.
- Les conditions initiales du pays d'accueil : un stock solide de capital humain (mesuré ici par le taux de scolarisation secondaire), un niveau de développement technologique (accès à Internet, téléphonie mobile…), un cadre légal protecteur des droits de propriété et une réglementation transparente sont des déterminants importants de l'attractivité de la ZES.
- Les obstacles persistants : le manque d'accès à l'électricité stable, l'éloignement des infrastructures portuaires et les lourdeurs des procédures administratives restent des freins majeurs empêchant plusieurs pays de récolter les fruits de ces dispositifs. Sans ces prérequis, le modèle de ZES en Afrique débouche fréquemment sur des « enclaves » déconnectées de l'économie locale et sans réel effet d'entraînement, rejoignant ainsi les réserves formulées par X. Aurégan.

Dans la suite de l'ouvrage, au croisement de l'intégration internationale et du développement durable régional, C. Tournaye s'intéresse aux modèles de gouvernance des fleuves Niger et Congo. Il souligne en particulier les difficultés à mettre en place une gestion inter-étatique et une vision systémique de la gestion des fleuves adaptée à la fois aux besoins économiques et aux impératifs de développement durable.

A une échelle plus locale, deux contributions s'intéressent à la gestion des ressources littorales. B. El Morchid montre au Maroc comment la recherche de rente du secteur halieutique peut être inefficace aux niveaux économique et écologique, et la nécessité d'une régulation forte et d'une gestion durable de ces ressources. A Madagascar, M. Rabearison, M. Labie et O. Ramiandrisoa vantent le développement d'un écosystème entrepreneurial innovant pour promouvoir le développement durable de l'algoculture. Si on peut en attendre d'importants bénéfices en termes de développement local, de lutte contre la pauvreté et de transition écologique, la réussite de cet écosystème dépend largement de la bonne coordination des acteurs : institutions publiques, communautés locales, acteurs privés, milieu académique, et d'investissements stratégiques dans les infrastructures et le capital humain.

La transition des nœuds industrialo-portuaires

Dans leur ouvrage, Sophie Boutillier, Blandine Laperche et Son Thi Kim Le focalisent leur analyse sur les épicentres de la mondialisation matérielle : les zones industrialo-portuaires (ZIP). Les autrices croisent l'approche théorique de la science régionale et une investigation empirique pour décrypter les mutations de ces territoires économiques.

Leur analyse repose sur l'évaluation de la transition écologique en milieu fortement industrialisé, en interrogeant la capacité de l'économie circulaire à servir de levier pour une réindustrialisation bas-carbone. Pour ce faire, l'ouvrage s'appuie sur les conclusions d'une enquête de terrain qualitative menée sur plusieurs années dédiée au port de Dunkerque, troisième complexe portuaire français derrière le Havre et Marseille. Ce territoire s'est historiquement développé autour de

l'industrie lourde dès l'après-guerre. Il s'affirme désormais comme un précurseur national de l'écologie industrielle et se veut la vitrine d'une réindustrialisation bas-carbone, capable de conjuguer diversification productive, dynamisme de l'emploi et revitalisation économique.

Dans la première section du livre, les autrices mobilisent le cadre théorique de l'économie évolutionniste pour rendre compte des mutations des ZIP. Elles expliquent comment le territoire dunkerquois, dont le profil industriel est fortement marqué par la sidérurgie et la pétrochimie depuis l'après-guerre, est parvenu à amorcer une « bifurcation » structurelle. Ce concept de bifurcation décrit un changement de trajectoire rapide qui dépasse le simple ajustement environnemental : l'économie circulaire s'y affirme comme un vecteur d'innovation territoriale et de régénération industrielle, rejoignant ainsi les contributions de Bourdin et Torre (2024) sur la réinvention des écosystèmes régionaux. Selon cette approche, l'action territoriale doit dépasser la simple efficacité environnementale dans la gestion des ressources pour devenir un moteur d'innovation collective, structuré autour d'écosystèmes intégrés.

La suite de l'ouvrage retrace l'évolution historique du port de Dunkerque depuis le XVIIe siècle. Les autrices mettent en évidence la dépendance historique du site vis-à-vis des décisions macro-politiques et des investissements de l'État central, ce qui interroge la capacité d'un développement purement endogène.

L'analyse identifie plusieurs verrous et opportunités propres aux transitions contemporaines :

- la convergence entre industrie et écologie. L'ouvrage montre l'absence d'antinomie entre activité productive et décarbonation à travers l'exemple de l'implantation des usines de batteries électriques (gigafactories de Verkor et ProLogium). Ces implantations agissent comme des moteurs socio-économiques locaux et favorisent des effets d'entraînement sur l'ensemble de la filière régionale.
- La contrainte foncière et réglementaire. L'application des règles liées au Zéro Artificialisation Nette (ZAN) introduit une forte tension sur la gestion du sol, obligeant les gestionnaires du port à arbitrer entre le besoin d'espace pour de nouvelles industries et la préservation des milieux naturels.
- Les démarches collaboratives de terrain. La réussite de ce modèle repose sur des réseaux d'acteurs de l'écologie industrielle et territoriale, comme le montre l'exemple de l'association Ecopal, qui opérationnalisent localement le recyclage des flux de matières et la mutualisation des ressources entre entreprises.

Pour actualiser l'ouvrage, on peut ajouter que Dunkerque illustre de façon spectaculaire le rapport de force permanent entre les grandes firmes mondiales et les pouvoirs publics autour de la transition écologique. ArcelorMittal représente un poids socio-économique colossal dans les Hauts-de-France : 3 200 emplois directs à Dunkerque (sa plus grande aciérie en Europe), 550 personnes à Mardyck, et des centaines d'autres à Desvres et Montataire, sans compter les sous-traitants et les dockers du port de Dunkerque (dont un tiers, soit 650 personnes, dépend directement du sidérurgiste).

Malgré l'annonce par la Commission européenne d'un plan historique pour protéger la sidérurgie européenne de la concurrence déloyale (en doublant les droits de douane sur l'acier importé à 50 %), ArcelorMittal temporise ses investissements de décarbonation. Le projet de remplacement des hauts-fourneaux

au charbon à Dunkerque, initialement annoncé en janvier 2024 à 1,8 milliard d'euros (dont 850 millions d'euros d'aides de l'État), a été gelé fin 2024, puis réduit cinq mois plus tard à un plan moins ambitieux de 1,2 milliard d'euros pour un seul four électrique, sans date de lancement ferme. L'aciériste subordonne ses investissements à des subventions publiques directes accrues, à la baisse drastique des coûts de l'électricité et au déploiement du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Cette procrastination exaspère les élus locaux et régionaux qui dénoncent une logique financière déconnectée de l'engagement territorial. Ce bras de fer se double d'une crise sociale : ArcelorMittal a mis en œuvre en 2025-2026 la suppression de 636 postes en France, dont 295 sur le site de Dunkerque, visant la délocalisation des fonctions support (logistique, marketing, informatique) vers l'Inde. Face à ce plan de délocalisation, la contestation politique a culminé à l'Assemblée nationale : le 11 juin 2026, les députés ont voté en deuxième lecture, par 106 voix contre 49, une proposition de loi de nationalisation des activités françaises d'ArcelorMittal, chiffrée entre 3 et 6 milliards d'euros, soutenue par les groupes de gauche et les syndicats (CGT), face à l'opposition du gouvernement et de la droite qui privilégient les outils de protection commerciale européens. Parallèlement, la direction d'ArcelorMittal tente de rassurer en mettant en avant un investissement de 1,3 milliard d'euros (annoncé en février 2026) pour un four à arc électrique sur son site de Mardyck prévu en 2029, illustrant la dualité des trajectoires industrielles.

Par ailleurs, la transition énergétique est extrêmement gourmande en métaux légers, au premier rang desquels figure l'aluminium. Or, la chaîne d'approvisionnement mondiale traverse une période d'extrême instabilité : le blocage du détroit d'Ormuz consécutif à l'attaque américano-israélienne en Iran du 28 février 2026 a paralysé les livraisons du Moyen-Orient, région qui assure 23 % de l'aluminium primaire mondial hors de Chine. Les dommages subis par de grandes fonderies en Arabie saoudite et à Bahreïn, combinés au choc énergétique, ont propulsé les cours de l'aluminium en hausse de 10 % en moyenne entre février et mars 2026, posant un risque d'approvisionnement critique pour les secteurs européens de l'automobile, du transport et de la défense.

Dans ce contexte de crise, Aluminium Bahrain (Alba), opérateur de la plus grande fonderie mondiale, a conclu le 28 février 2026 le rachat d'Aluminium Dunkerque, le premier site de production d'aluminium primaire en Europe, pour un montant de 2,2 milliards de dollars (1,9 milliard d'euros). Cette transaction majeure, officialisée lors du sommet Choose France de juin 2026, permet à Alba de s'ancrer durablement sur le marché européen. Pour l'aluminerie dunkerquoise, cette intégration apporte une sécurité financière et l'accès à une énergie nucléaire décarbonée, stable et abordable issue de la centrale de Gravelines. Afin de préserver la souveraineté économique et industrielle de la France face à ces capitaux étrangers, Bpifrance s'est associée à l'opération en prenant 6 % du capital de l'entreprise. Ce cas illustre la « responsabilité territoriale des entreprises » théorisée par M. Filippi (2024), où la survie d'un actif industriel d'excellence dépend de son ancrage dans un écosystème énergétique territorialisé solide et du soutien stratégique de l'État.

L'attractivité territoriale du Dunkerquois et de la région des Hauts-de-France se manifeste également par l'émergence rapide d'infrastructures numériques colossales dédiées à l'intelligence artificielle (IA), qui illustrent de façon aiguë les

conflits d'usage de l'espace, du sol et des ressources énergétiques abordés dans les deux ouvrages.

Lors du sommet Choose France de juin 2026, le géant japonais SoftBank a annoncé un investissement record de 75 milliards d'euros en France, dont 45 milliards d'euros d'ici à 2031 pour ériger trois centres de données géants dans les Hauts-de-France : à Bouchain (Nord), Bosquel (Somme) et Dunkerque (Nord). Le projet de Bosquel, réalisé en partenariat avec la start-up française Sesterce et l'équipementier Schneider Electric, développera à lui seul une puissance de 1 gigawatt (GW), soit quasiment l'équivalent de la capacité actuelle installée en France (1,3 GW) et près des deux tiers de la puissance du réacteur nucléaire EPR de Flamanville. SoftBank a été séduit par la disponibilité d'une électricité abondante, stable et décarbonée fournie par le parc nucléaire d'EDF.

Bénéficiant d'avantages majeurs octroyés par l'État via la loi de simplification de mai 2026 (qualification de « projet d'intérêt national majeur » octroyant une priorisation de raccordement et des consultations publiques simplifiées), ces usines numériques suscitent toutefois d'importantes controverses environnementales et foncières :

- tension critique sur les ressources hydriques, car ces infrastructures sont extrêmement gourmandes en eau pour leur refroidissement. D'après le Forum économique mondial, un centre de seulement 130 MW, soit sept fois plus petit que les unités de 1 GW de SoftBank, consomme jusqu'à 171 millions de litres d'eau par an (l'équivalent de la consommation de 3000 Français). La loi de simplification prévoit d'ailleurs que les permis de construire pourront être refusés en cas de tensions structurelles sur la ressource en eau.
- Conflit d'usages de l'énergie décarbonée, un bien stratégique qui questionne son accaparement par ces géants numériques au détriment d'usages jugés plus urgents ou productifs, tels que l'électrification des transports de masse ou la décarbonation des industries lourdes régionales existantes (comme les fours d'ArcelorMittal). Ces projets accentuent la pression foncière et entrent en collision frontale avec les restrictions drastiques du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), forçant les ports à des arbitrages fonciers complexes.

Enrichi par une iconographie originale comprenant des photographies et des aquarelles réalisées par les autrices, l'ouvrage axé sur le port de Dunkerque ouvre au final des perspectives de recherche stimulantes. Il invite notamment à mobiliser le concept de « responsabilité territoriale des entreprises » pour analyser comment les firmes intègrent des objectifs de valeur sociale et environnementale locale au sein de leurs stratégies globales.

L'ouvrage de Gérardin et al. aborde lui aussi la question des transformations industrialo-portuaires au travers du cas de Brest. En particulier, les activités liées à la déconstruction des navires participent à la réindustrialisation du territoire, mais sont aussi à l'origine d'externalités négatives sur le plan environnemental et posent des questions d'acceptabilité sociale.

Les complexes industrialo-portuaires ne doivent ainsi plus être perçus comme de simples espaces de transit polluants, mais comme des laboratoires du changement vers des modèles économiques durables.

La transférabilité du modèle dunkerquois invite à multiplier les études comparatives au sein d'autres espaces portuaires mondiaux, que ce soit dans le Range Nord-Européen ou au sein des économies émergentes. Une telle démarche permettrait de mesurer le rôle des variables institutionnelles et culturelles spécifiques sur la réussite de ces mutations, s'inscrivant ainsi pleinement dans le sillage des travaux sur la géographie des transitions durables (geography of sustainability transitions, Coenen et al., 2012).

La mise en perspective des ouvrages de Gérardin et al. et de Boutillier et al. avec l'actualité économique et industrielle de l'année 2026 révèle que les zones portuaires ne sont plus de simples espaces de transit polluants, mais de véritables laboratoires de la transition vers de nouveaux modèles durables. Dunkerque en est l'illustration : le territoire concentre à la fois les dynamiques d'une réindustrialisation de rupture (gigafactories, production de métaux légers bas-carbone, hubs numériques de l'IA) et les contradictions inhérentes à ces transitions massives. Qu'il s'agisse des arbitrages cruciaux sur l'accès à l'eau et à l'électricité, des limites imposées par la réglementation foncière (ZAN), ou des rapports de force intenses avec les multinationales de la sidérurgie, la réussite des initiatives de terrain dépend fondamentalement de leur inscription dans une gouvernance globale solide. Seule une articulation fine entre politiques publiques européennes protectrices, régulations nationales fortes et coordination d'acteurs locaux intégrés permettra de transformer ces vulnérabilités systémiques en leviers de résilience territoriale durable. Les lecteurs de *Région et Développement* trouveront ainsi dans ce diptyque d'ouvrages des questionnements et des pistes pour appréhender les trajectoires possibles de résilience des espaces littoraux.

Christophe Van Huffel
LEAD, Université de Toulon

REFERENCES

Bourdin S., Torre A., 2024, The relevant territorial scale for implementing the circular economy, Chapter 3 in Bourdin, S., Torre, A., van Leeuwen, E. (Eds.), *Regions, Cities and the Circular Economy: Theory and Practice*. Edward Elgar Publishing.

Coenen L., Benneworth P., Truffer, B., 2012, Toward a spatial perspective on sustainability transitions. *Research Policy*, 41(6), 968–979.

Filippi M., 2024, Responsabilité Territoriale des Entreprises (RTE) : de la conformité à la co-construction de la valeur. *Revue internationale de l'économie sociale (Recma)*, (371), 22–38.

Tamno Tekam J.E., Keneck-Massil J., 2025, Foreign Direct Investment attractiveness in Africa: The role of Special Economic Zones, *The World Economy*, 48, 12, 2507-2526.

****

Le Monde, 2025-2026, « ArcelorMittal joue le rapport de force permanent » (octobre 2025), « L'aluminium, métal léger essentiel pour la transition énergétique, entre en zone de turbulences » (juin 2026), « Le dernier sommet Choose France d'Emmanuel Macron confirme la course au gigantisme des centres de données pour l'IA » (juin 2026), « La nationalisation d'ArcelorMittal de nouveau votée par l'Assemblée nationale » (juin 2026).